



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

*Venterol*

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 JUILLET 2020

~~~~~

Date de convocation : le vingt-cinq juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trente juillet à seize heures, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil suite à la convocation de Monsieur Jean-Claude PICHON, Maire.

Jean-Claude PICHON préside le conseil municipal. Après avoir mentionné l'existence d'une procuration (procuration de Vincent TEYSSERE à l'attention de Lucas BERNARD) et vérifié que le quorum soit atteint, il désigne un secrétaire de séance : Yann TRACOL.

Il propose qu'il soit rajouté à l'ordre du jour :

la gratuité de l'utilisation de l'espace public 2020 pour les secteurs du tourisme et de la restauration,  
la désignation de représentants à la commission CCID

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

#### **1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10-07-2020 :**

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques concernant le dernier compte-rendu du vendredi 10 juillet 2020 reçu par courriel. Vu l'absence de remarques, les conseillers valident à l'unanimité le compte-rendu.

#### **1) GRATUITE DE L'UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC :**

Monsieur le Maire évoque les difficultés qu'ont connu le camping et les deux restaurants. Vu leur importance pour le village, il propose qu'un geste fort soit fait par la Mairie. Cependant, l'action économique n'étant pas une compétence de la commune mais de la Région, la commune dispose de peu de moyens pour satisfaire cette demande. Aussi il propose que la redevance d'occupation du domaine public, payée par le Bistrot de Venterol et le Café de La Poste soit annulée du 1<sup>er</sup> août 2020 jusqu'au 31 décembre 2020. Il précise que cela représente 50 euros par mois pour le Bistrot soit 250 euros pour la période et 62.50 euros pour la période concernant le Café de La Poste. La boulangerie a déjà bénéficié de cette mesure durant la gestion du covid-19. Rémy VIARSAC propose qu'un nouveau vote intervienne pour les 6 premiers mois de l'année 2021.

Voté à l'unanimité

## **2) DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION CCID :**

Lecture est faite de la lettre de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) adressée à la commune de Venterol.

Les conseillers proposent collectivement de se porter volontaire à la CCID. Il faut au total 24 représentants. Il est proposé de rajouter les personnes suivantes à l'ensemble du conseil municipal (certaines sont nouvelles, d'autres étaient déjà des représentants lors du précédent mandat. L'ensemble des quartiers devrait être représenté) :

Yves Gras  
Jean-Yves Arnaud  
Marc Duplan  
Jacques Rouit  
Marie-Claude Fournet  
Bassement Guy  
Raymond Fage  
Matthieu Saboul  
Lucie Treillet

Proposition validée à l'unanimité. Il faut maintenant proposer formellement aux personnes précitées, si elles acceptent cette fonction. Notons que seuls 12 seront tirés au sort.

## **3) ALLEGEMENT DU PAIEMENT DE LA CFE POUR LES SECTEURS DU TOURISME, DE L'HOTELLERIE, DE LA RESTAURATION ET DE L'EVENEMENTIEL :**

Monsieur le Maire invite Denis GALLAND à présenter le dispositif en tant que 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des finances.

L'Etat, dans le cadre du projet de loi de finances rectificative du 10 juin 2020, propose aux communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'octroyer une aide fiscale exceptionnelle, au titre de 2020, en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité lié à l'épidémie de covid-19.

Cette mesure autorise les collectivités territoriales à soutenir la trésorerie de ces entreprises et à accompagner leur reprise d'activité, en cohérence avec le plan de soutien de ces professions mis en œuvre par le Gouvernement. Les collectivités territoriales peuvent ainsi instaurer, par une délibération adoptée entre le 10 juin et le 31 juillet 2020, une réduction de cotisation foncière des entreprises (CFE) à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020. Compte tenu du caractère exceptionnel de ce dispositif, celui-ci prendra la forme d'un dégrèvement dont le coût sera partagé à parts égales entre la collectivité et l'État.

Pour Venterol, seuls trois établissements sont concernés par cette mesure d'après une liste d'activités types proposées par l'Etat. Les dégrèvements seraient pour :

- le Café de La Poste de 96 euros et 69 centimes
- le Bistrot de Venterol de 135 euros et 30 centimes
- le camping de 199 euros et 32 centimes.

L'effort de Venterol, pour soutenir ses commerces et activités, s'élèverait à 806 euros et 31 centimes en comptant la gratuité de l'espace public. Cela représente un geste financier fort et important dans la mesure où la commune fait face à des dépenses en hausse liées au covid-19.

Voté à l'unanimité

#### **4) DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ECOLE LABELISEE ECOLE NUMERIQUE 2020 :**

Monsieur PICHON invite Madame DIACONO à prendre la parole en tant qu'animatrice de la commission école et 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de l'école.

Madame DIACONO présente le label aux conseillers. Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales. Au-delà du projet pédagogique et éducatif, la réponse à l'appel à projets peut conforter l'attractivité de l'école et sa contribution à la dynamique locale, en autorisant notamment un partage du matériel avec d'autres publics, ces réponses peuvent faire de l'école une ressource pour son territoire. L'école de Venterol est éligible à cet appel à projet.

Madame DIACONO a réuni le 24 juillet dernier la commission école en présence de la directrice de l'école du Bout du Monde afin d'identifier les besoins. Elle précise que la subvention de l'État couvre 50 % de la dépense engagée et est plafonnée à 7 000 €. Pour être éligible, la dépense engagée devra s'élever à minima à 3 000 € (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'État de 1 500 €). Le dossier de subvention est à déposer fin août.

Madame DIACONO indique qu'elle a reçu trois devis : MANUTAN, NEYRTEC et CAPTOLINUX.

Monsieur JANNOT souhaite que l'achat d'un vidéoprojecteur supplémentaire soit privilégié. Madame DIACONO précise que la directrice a émis un besoin concernant des tablettes, au nombre de huit actuellement sous système ios d'Apple.

Suite à ces explications, le conseil est appelé à voter sur la demande de subvention pour une école labélisée école numérique 2020.

Voté à l'unanimité

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **HORAIRES du CM :**

Nicolas JANNOT rappelle qu'une convocation pour le CM à 16h ne permet pas à tout le monde d'être présent.

Monsieur le Maire répond que cet horaire était exceptionnel, avec un CM extraordinaire pour des sujets à délibérer avant le 31/07 et placé avant une réunion d'information sur le PLU programmée de longue date pour les nouveaux conseillers. Les futurs CM auront lieu à un horaire compatible avec les exigences d'une activité professionnelle.

##### **DEMANDE DU CAMPING :**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une lettre de la part des propriétaires suite à la réception de la facture d'abonnement. Comme il a été évoqué précédemment, le camping a souffert de la crise sani-

taire alors même que d'importants travaux avaient été effectués. Aussi, il a pris la décision de par sa fonction de Maire et d'ordonnateur de la commune, d'accepter leur requête qui visait à rétablir le nombre de logements pris pour la fixation du prix de l'abonnement. La facture d'abonnement passerait ainsi de **1 440 euros à 360 euros**. Ce geste viendrait en complément des autres gestes déjà vu précédemment portant l'effort financier de la commune dans son soutien aux activités venterolaises à 1 886 euros et 31 centimes.

### **AIDE ECONOMIQUE DE LA REGION ET DE LA CCBDP :**

Fonds d'urgence Tourisme :

Cette aide s'adresse aux entreprises de moins de 10 Equivalents Temps Plein (Micro entreprise, TPE -Très Petite Entreprise), aux SCI et Associations de droit privé ayant contracté un ou plusieurs emprunts relatifs à des investissements liés à l'activité touristique. La Région et la Communauté de Communes peuvent financer les échéances du capital restant dû pour la période du 1er mars 2020 au 31 décembre 2020 dans la limite de 5 000 € et sous la forme d'une aide forfaitaire.

Une lettre sera adressée aux structures de restauration et de loisirs pour faire connaître ce dispositif.

### **ENTREE NORD :**

Une réunion concernant l'entrée nord de Venterol a réuni la commission finances, la commission voirie, les adjoints, l'entreprise VIAL ainsi qu'un cabinet technique. L'entreprise VIAL, avant de commencer les travaux concernant le mur de soutènement, s'est aperçu que les racines des tilleuls allaient être fortement endommagées nécessitant leurs abatages. La commune de Venterol ne souhaitant pas choisir cette finalité a demandé à l'entreprise et au cabinet de réfléchir à conserver les tilleuls. Une solution a fait consensus des personnes présentes à la réunion de chantier. Cette solution consisterait à déplacer les tilleuls du bord de la route à l'intérieur du projet. L'implantation future des tilleuls resterait à déterminer. L'entreprise s'est engagée à transplanter les arbres fin août afin de minimiser au maximum le risque de faire mourir les arbres. La décision définitive est à prendre le 26 Aout.

Pour faire suite à plusieurs remarques de conseillers non présents à la réunion de chantier (Jean-Claude Gras, Yann Tracol, Manuel Imbert), concernant le peu de chance de survie de ces arbres en cette saison suite à un déplacement, Monsieur le Maire va recontacter le cabinet BEAUR pour travailler sur d'autres options avant fin Aout.

### **FORAGE NYONS – VENTEROL :**

Rémy VIARSAC ayant assisté à la réunion, il en résume les avancées. Le forage situé à 190 mètres de profondeur est décevant et bien inférieur aux 100m<sup>3</sup>/h annoncé. Une réflexion est en cours afin d'augmenter le débit disponible.

Notons que la ressource en eau conditionne la validation du PLU. Ce thème sera abordé lors de la réunion prévue sur le sujet à la suite du Conseil.

### **COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du plaisir qu'il a à voir le travail naissant des commissions. En effet, trois semaines après la désignation des commissions et animateurs, il dénombre six réunions de commissions : 4 ayant eu lieu : deux pour les finances, une pour l'école et une pour la voirie et 2 de programmées : urbanisme et eau-assainissement. Ceci témoigne de l'envie de travailler ensemble et pour le bien des venterolais. Monsieur le Maire indique travailler avec le secrétaire général pour mettre en place un début de réflexion qui permettra à chaque commission de se réunir et rendre compte de son travail en conseil. **Il précise que dans un souci de bonne préparation budgétaire, les commissions sont invitées à faire connaître avant la fin novembre au Maire, à la commission finances et au se-**

**crétaire général, les devis et estimations financières émanant de leurs axes de travail pour le budget 2021.**

**L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal prend fin à 17h00.**

**Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 7 septembre 2020 à 19h**